



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 31
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD	

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt – Grand Dijon Habitat – Acquisition en VEFA de 37 logements (21 PLUS, 11 PLAi, 5 PLS) situés 77-79 avenue du Drapeau à Dijon**

Au titre de sa délégation 2022 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 15 décembre, a financé Grand Dijon Habitat pour l'acquisition en VEFA de 37 logements (21 PLUS, 11 PLAi, 5 PLS) situés 77-79 avenue du Drapeau à Dijon. Cette opération a bénéficié du soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 408 000 € par délibération en date du 8 décembre 2022.

L'opérateur entend contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 2 088 269,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLUS d'un montant de 288 403,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS foncier d'un montant de 665 175,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLAi d'un montant de 358 207,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLAi foncier d'un montant de 353 591,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLS « Développement Durable » (DD) 2024 d'un montant de 132 044,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLS foncier DD 2024 d'un montant de 137 197,00 € sur 50 ans,
- un prêt « Complémentaire au PLS » (CPLS) 2024, d'un montant de 153 652,00 € sur 40 ans.

Grand Dijon Habitat sollicite la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % du montant de ces prêts qui représentent 47,19 % du coût prévisionnel d'opération (4 424 712 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L.5111-4, L.2252-1, L.2252-2, et L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°168024 en annexe signé entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** à Grand Dijon Habitat, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total 2 088 269,00 € souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition en VEFA de 37 logements (21 PLUS, 11 PLAi, 5 PLS), situés 77-79 avenue du Drapeau à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°168024 constitué de sept lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 088 269,00 €. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 4
	DONT 9 PROCURATION(S)	